



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 32443

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'enseignement agricole privé sous contrat. Dans sa réponse du 26 février 2013 à la question n° 15915, le Gouvernement indiquait que l'enseignement agricole privé bénéficierait d'une augmentation de la dotation globale horaire (DGH), dès la prochaine rentrée scolaire 2013. Il lui demande de lui confirmer cette augmentation à l'heure où les lettres de cadrages budgétaires ont été envoyées aux différents ministres.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt confirme que l'enseignement agricole bénéficie de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale et des emplois supplémentaires ont été mobilisés à cette fin. Dans la mise en oeuvre de cette mesure, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a veillé à ce que les moyens ouverts en loi de finances pour 2013 concernent tant l'enseignement agricole public que l'enseignement privé. L'enseignement agricole privé temps plein notamment bénéficiera ainsi d'une augmentation de la dotation globale horaire (DGH) dès la prochaine rentrée scolaire 2013 et de la création de postes supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32443

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7333

Réponse publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8859